

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 500 015

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 81 03343

(54) Avertisseur de fin de pelote pour machine à tricoter.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). D 04 B 35/12, 7/08.

(22) Date de dépôt..... 18 février 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 33 du 20-8-1982.

(71) Déposant : PERRON Gérard, résidant en France.

(72) Invention de : Gérard Perron.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

DESCRIPTION

1

La présente invention concerne un appareil indiquant par un signal sonore, la fin d'une pelote de laine utilisée sur une machine à tricoter familiale.

Sur ces machines, aucun dispositif de ce genre n'existe et 5 il arrive, par inadvertance ou par inattention, que la tricoteuse oublie la fin de pelote et translate le chariot avec insuffisamment ou pas de laine. Ce mouvement du chariot, sans approvisionnement de matériau, a pour conséquence la chute du tricot de la machine. L'utilisatrice doit donc remonter son ouvrage avec, donc une perte 10 de temps et un certain énervement évident.

L'appareil, objet de la présente invention, permet de signaler à la tricoteuse, au moyen d'un signal sonore, qu'elle arrive en fin de pelote et qu'il lui reste une certaine longueur de fil, longueur préterminée par elle-même.

15 L'appareil se décompose en deux dispositifs, regroupés en un seul boîtier, celui-ci pouvant être intégré à la machine.

Le premier dispositif permet le contact déclanchant l'avertisseur sonore. Le fil de l'extrémité finale de la pelote est enserré entre deux disques presseurs 1 et 2, puis est enfilé dans 20 un doigt mobile 3, et ensuite dans un doigt fixe 4. Lorsque la pelote de laine arrive à sa fin, le fil se tend pendant un court instant, faisant pivoter le doigt mobile 3 et assurant le contact au commutateur 5 (fig. n° I et II)

Le second dispositif est un circuit électronique permettant 25 de déclencher et de produire le signal sonore, de l'annuler au besoin en cas de fausse manœuvre et de visualiser la mise sous tension de l'appareil, celui-ci pouvant être branché sur secteur ou sur accus. La fig III décrit succinctement le schéma du circuit celui-ci utilisant principalement un circuit intégré à quatre 30 portes, deux de celles-ci servant de bascule simple, les deux autres étant utilisées comme oscillateur pour alimentation d'un haut parleur après amplification.

Le dispositif, objet de l'invention, est conçu particulièrement pour une utilisation avec une machine à tricoter familiale, mais il peut être adapté à toute autre application dont les besoins seraient semblables.

REVENDICATIONS

1. Avertisseur de fin de palette caractérisé par un signal sonore.
2. Avertisseur caractérisé en ce que le contact est établi par la tension du fil au moyen d'un doigt mobile.
3. Avertisseur caractérisé en ce qu'il est fait appel à un circuit électronique pour la production et la temporisation du signal sonore.
4. Avertisseur caractérisé par un frein de fil réglable, constitué de deux disques presseurs, ne perturbant pas le défilement du fil.

1/1

FIG.I

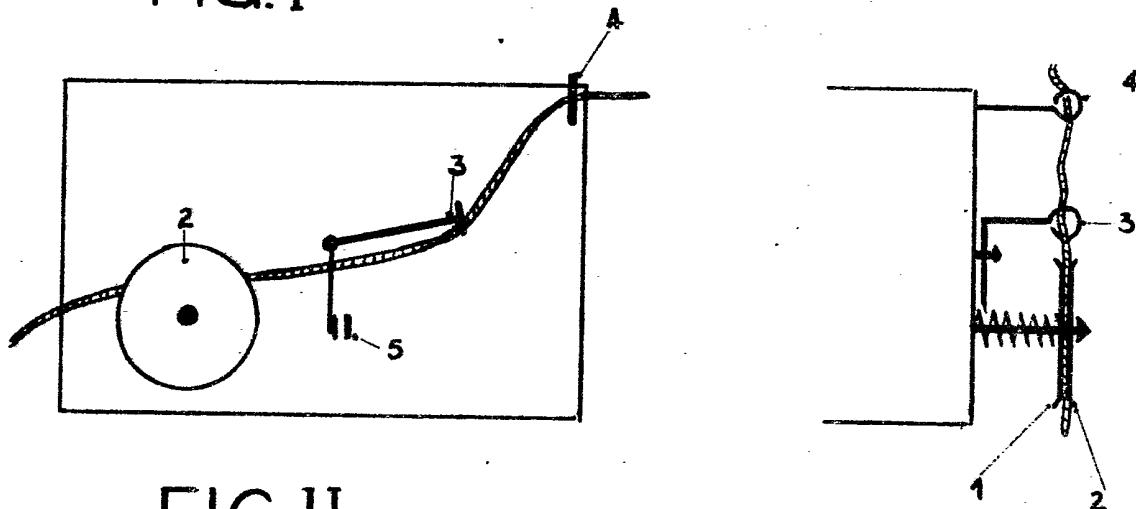


FIG.II

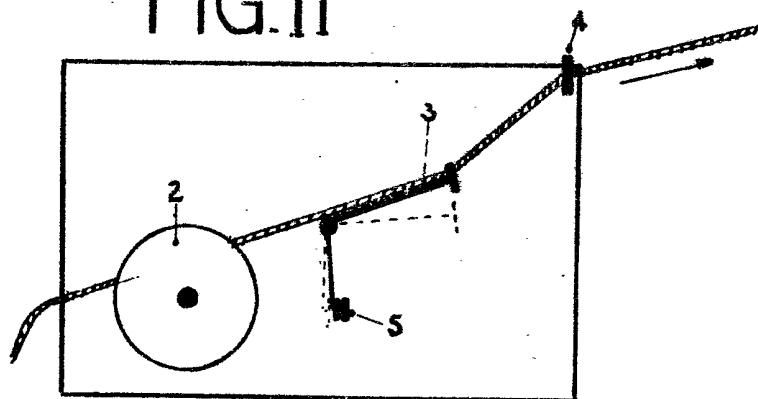


FIG.III

